

Je n'admets pas un seul instant qu'une province quelconque de la Confédération ait été traitée avec injustice par les autres provinces. Je n'admets pas que les populations établies sur le parcours du réseau des chemins de fer de l'Etat aient été l'objet de quelque inégalité de traitement, de la part du Gouvernement actuel ou de ses prédécesseurs. La question des frais de transport est fort compliquée; depuis, l'établissement des barèmes et des parcours réciproques est devenu toute une science. Bien que j'aie consacré quelque temps à l'étude de cette question, je l'avoue franchement, je suis pas en mesure de la discuter par le menu, et de donner les raisons militant en faveur de ces divergences de tarif dans différentes parties du pays.

Il n'y a pas eu de passe-droit au détriment de l'île du Prince-Edouard dans l'établissement de ces tarifs. Le Gouvernement n'a jamais cherché à favoriser indûment une partie de la population en lui accordant un dégrèvement de prix de transport sur les chemins de fer de l'Etat. Parlant dans le sens le plus large, je dois déclarer que les auteurs de la confédération n'ont jamais songé à établir d'inégalités de traitement, au détriment d'une région quelconque du pays. A l'époque de l'admission de l'île du Prince-Edouard dans la Confédération, il intervint un traité par lequel le Gouvernement s'engagea à assurer des communications ininterrompues par bateaux à vapeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme. Voilà ce dont on est convenu et jamais personne n'a cherché à révoquer en doute l'authenticité de cette partie du traité. Quant à la question de savoir s'il est utile de construire un tunnel, c'est là une question qui a surgi au cours de ces années dernières.

Monsieur l'Orateur, le Gouvernement a-t-il rempli l'obligation imposée à cet égard par le traité fédératif? Je crois pouvoir, à bon droit, répondre dans l'affirmative. L'honorable député est d'avis qu'il faudrait établir un service de bateaux à vapeur qui fonctionnerait d'une façon ininterrompue pendant tout le cours de l'année, sous la direction et la gestion du Gouvernement. Cet avis mérite sans doute considération, mais pour le moment je pose la question: le pacte fédératif a-t-il été respecté? Je réponds catégoriquement dans l'affirmative. Nous n'avons peut-être pas obtenu les résultats que désirent certains députés, ou qu'aurait souhaité les auteurs de la confédération, s'ils eussent vécu à notre époque, et été témoins de la situation actuelle; mais dans les conditions d'aujourd'hui, je l'affirme sans hésitation, les différents Gouvernements qui se sont succédés à la tête des affaires se sont efforcés de respecter les obligations consacrées dans le pacte fédératif, et cela au bénéfice des provinces de l'Est et celles de l'Ouest, indistinctement. L'établissement de communications par bateaux

à vapeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme ne comporte pas rigoureusement la construction d'un chemin de fer. A mon avis, on peut affirmer que cette obligation n'entraînait pas nécessairement la construction d'un chemin de fer, et que dans la pensée des auteurs de la confédération, la création d'un tunnel était hors de question.

Reste à examiner l'autre question: l'établissement de communications ininterrompues par bateaux à vapeur. Cette obligation a-t-elle été respectée? Je réponds dans l'affirmative et j'ajoute que le Canada s'est imposé de grands sacrifices pour tenir parole à la province. L'autre soir, cela soit dit sans récrimination, j'eus occasion de faire allusion aux frais d'entretien afférents au réseau des chemins de fer de l'Etat pour l'île du Prince-Edouard. L'année dernière, je crois, parlant approximativement, ces frais ont dépassé de \$60,000 les recettes de la voie ferrée. Le gouvernement canadien était pratiquement autorisé à exécuter cette dépense; mais cela prouve que les intérêts de l'île du Prince-Edouard ne sont nullement négligés. Venons-en à cette partie du traité qui se rattache à l'entretien de communications ininterrompues entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme. Au dire du député de Prince et du député de Queen, le gouvernement canadien est resté absolument inactif par le passé, et il ne fait encore rien actuellement. Bref, on ne tient aucun compte des intérêts de l'île. Je ne saurais me ranger à cet avis. L'entretien des communications entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme a coûté au gouvernement fédéral une subvention annuelle de \$84,000. Si je ne me trompe, ce service de communication a coûté l'année dernière \$100,000, tandis qu'il ne produit que \$16,000 de recettes, c'est-à-dire que le Trésor se trouve grevé d'une charge annuelle de \$84,000 pour l'entretien de bateaux à vapeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, au cours de l'hiver. C'est une dépense légitime, mais une dépense très réelle.

Pour en venir à la question des griefs, disons que, du moment que l'Etat se fait propriétaire et exploite des chemins de fer, il surgit beaucoup plus de plaintes et de récriminations que lorsque ce chemin de fer est la propriété d'une compagnie d'intérêt privé. C'est là une proposition que j'avance sans crainte. J'affirme en outre qu'une compagnie peut plus facilement redresser les griefs, faire droit aux réclamations que ne saurait le faire l'Etat. Le député de Westmoreland (M. Emmerson) a parfaitement élucidé la question. Un chemin de fer est la propriété du peuple; aux yeux des propriétaires de chemins de fer, les représentants du peuple, sont bien ceux auxquels ils faut s'adresser pour exposer ses griefs devant les autorités constituées.

Rien de plus naturel, et tout représentant du peuple pense qu'il a le devoir envers ses commettants de faire valoir les griefs qu'on